

**Strasbourg, le 16 novembre 2009**

Monsieur  
Maire de Wissembourg

**Nos réf. :** /JF/NL-/09

**Dossier suivi** par :Nathalie Lesage - ligne directe 03 88 37 55 45

**Objet :** Projet de PLU

Monsieur le Maire,

Le projet de PLU de la ville de Wissembourg que nous avons eu l'occasion d' étudier appelle, en l'état actuel, les commentaires suivants:

Notre attention a été particulièrement attirée par un emplacement réservé matérialisé sur les plans de règlement N°4 et N°5, partant du sud du Lycée Stanislas et débouchant sur l'Allée des Peupliers à hauteur approximative du garage Grasser.

Cet emplacement réservé, aux attributions d'autant plus floues qu'aucune réglementation ne vient préciser pour l'instant ce qui peut être réalisé à cet endroit, est selon toute vraisemblance destiné à créer un élément de voirie, dont la nature exacte se devrait encore d'être précisée.

Les promoteurs de cette idée la justifient généralement par la congestion aux heures de pointe (le matin autour de 8 h et le soir vers 17h30) du parcours emprunté par les nombreux cars de ramassage transportant des élèves du Lycée et du Collège, ainsi que par la dangerosité qui en découle pour les piétons empruntant le même parcours, en particulier les élèves du Collège et du Lycée se rendant à pied de la gare à leur établissement scolaire.

Un tel projet de voirie en cet endroit, s'il devait se confirmer, nous paraît totalement incompatible avec le milieu impacté et nous nous permettons de faire part de notre ferme opposition.

Les prairies impactées par lesquelles il est prévu de le faire passer, outre qu'elles sont prévues en classement N, ont plusieurs caractéristiques importantes :

- elles sont inondables, si ce n'est au sens du projet de PLU, en tous cas dans les faits : elles ont été inondées lors des crues de février 1997, comme la DDAF l'a relevé (voir p.10 du Rapport de Présentation). Or le rapport de présentation précise page 67 qu'une « *prise en compte des zones inondables pour éviter tout risque d'inondation* » est nécessaire .

- elles sont d'intérêt écologique local et régional (p.19 de même rapport) ; de plus, quand bien même on n'y trouverait pas d'espèces animales ou végétales exceptionnelles, elles sont devenues un refuge pour nombre de cigognes des environs, animal emblématique s'il en est .
- elles entrent dans les problématiques identifiées page 67 du Rapport de Présentation qui stipule que « *les espaces les plus proches du milieu bâti sont d'autant plus fragiles et exposés aux risques de dégradation* », ce qui implique, toujours selon le rapport, qu'il faille « *assurer que les projets de développement soient compatibles avec une gestion équilibrée des espaces* ».

Pour ce qui est du trafic qui pourrait être partiellement absorbé par cette voie, nous observons que la congestion du secteur Gare-Carrefour des 4 Vents-Lycée ne se limite qu'à deux relativement courtes périodes dans la journée.

Il y aurait possibilité d'améliorer la situation en repensant les deux carrefours principalement concernés : celui à hauteur de la gare (Allée des Peupliers – Rue Vauban) et celui des 4 Vents.

Pour ce dernier, l'implantation d'un giratoire convenablement dimensionné devrait assurer le meilleur compromis entre les différentes contraintes : ralentissement et régulation fluide du trafic, sécurité des autres usagers (piétons et cyclistes).

En cas de maintien de ce projet d'emplacement réservé destiné à permettre la création d'une route, nous tenons à préciser qu'une route bitumée permettant le passage de voitures, voire de cars de ramassage, est en totale contradiction avec plusieurs éléments du projet de PLU :

- le Rapport de Présentation précise page 77 qu'il faut « *maîtriser les eaux de ruissellement* » et « *éviter l'imperméabilisation excessive des sols* » ;
- plus loin, page 77, il est dit qu'il faut veiller à un « *non-développement de l'urbanisation dans les secteurs soumis à inondation* » ; or, l'expérience prouve que la création d'une route crée un phénomène d'appel et engendre à terme une forte pression immobilière visant à urbaniser les abords de cette même route.
- Page 89 de ce même rapport, il est mis l'accent sur « *les objectifs de liaisons alternatives à la voiture* » ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) indique, en page 5, que ces zones s'inscrivent dans l'objectif de « *préserver et valoriser le cours de la Lauter* » : un projet routier est donc en totale contradiction avec cet objectif.
- ce même PADD, page 6, retient des orientations (points 1 et 3 en particulier) incompatibles avec une route bitumée à cet endroit.

Un chemin réservé aux piétons et éventuellement aux cyclistes, sous forme d'une voie en gravier stabilisé, pourrait à la limite se substituer au projet routier et constituer une solution moins impactante qui serait moins en contradiction avec les points relevés ci-dessus.

Cette alternative serait plus en cohérence avec des points retenus page 9 du PADD, en particulier les points 14 et 18.

Elle pourrait offrir une meilleure sécurité aux nombreux élèves devant faire à pied le trajet gare-lycée .

Nous demandons, par conséquent, que ce projet routier soit purement et simplement abandonné.

Par ailleurs, nous émettons de vives réserves quant au projet de ZAC du « Steinbaechel ».

Ce secteur est lui aussi recensé en zone d'intérêt écologique régional page 19 du Rapport de Présentation : une urbanisation, fût-elle relativement maîtrisée, n'apporte aucune garantie quant à la prévention des risques de ruissellement et d'inondations.

Qui plus est, les Wissembourgeois démontrent un attachement de plus en plus marqué à la beauté encore un peu sauvage et préservée de cet endroit.

Enfin, le SCOTAN propose pour Wissembourg un objectif de création de trente logements par an.

Un tel objectif n'a, à notre avis, de sens que si une étude fiable permet d'envisager une augmentation linéaire de la population de la commune .

Or, outre qu'une telle étude ne semble jamais avoir été menée, il y a lieu, bien au contraire, de craindre que le retrait annoncé ou prévisible de plusieurs services publics (Tribunal, ONF, peut-être Sous-Préfecture) ainsi que l'éventuelle disparition d'entreprises à la santé devenue précaire, n'inverse la tendance à la baisse.

Avant de proposer ce secteur à l'urbanisation, il pourrait s'avérer judicieux , dans le cadre du SCOTAN, de recenser les logements actuellement vides à Wissembourg dans un objectif d'une réhabilitation éventuelle : un certain immeuble du quartier « Breitwiese » pourrait constituer, de ce point de vue, un premier exemple intéressant.

Il nous paraît par conséquent opportun de ne pas retenir un tel projet dans la zone du Steinbaechel.

Vous remerciant de bien vouloir prendre en compte nos remarques et suggestions, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Jean Friess  
Président Départemental